



DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXES OU DE SANCTIONS



MOD. 172018-02-FR

REMBOURSEMENT DE TAXE	REMBOURSEMENT DE SANCTION
-----------------------	---------------------------

COORDONNÉES DE L'INTÉRESSÉ :					
Nom de famille 1 :			Nom de famille 2 :		
Nom / Raison sociale :		NIF/NIE/CIF :	E-mail :		Téléphone :
Type de voie :	Nom de la voie :				Numéro :
Immeuble :	Portail :	Escalier :	Étage :	Porte :	KM :
Code postal :	Province :		Ville :		

Je désire être notifié via Adresse électronique routière (DEV) (1) Courrier postal

Montant demandé :

REMBOURSEMENT DE TAXE	
Type de taxe :	VEUILLEZ JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA/DES TAXE(S) :
MOTIF(S) DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT :	
<input type="radio"/> Causes d'exonération ou de bonification (2)	
<input type="radio"/> Paiement excessif ou double	<input type="radio"/> Décision après appel ou réclamation
<input type="radio"/> Réserve de propriété lors de transfert véhicule	<input type="radio"/> Cause de non-assujettissement à la taxe
<input type="radio"/> Autres/ Précisions :	

REMBOURSEMENT DE SANCTION	
Numéro de dossier :	VEUILLEZ JOINDRE LA PIÈCE JUSTIFICATIVE DE LA SANCTION ET DU PAIEMENT
MOTIF(S) DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT :	
<input type="radio"/> Décision d'appel	<input type="radio"/> Non-lieu de la sanction
<input type="radio"/> Réduction de 50%	<input type="radio"/> Paiement excessif ou double
<input type="radio"/> Autres/ Précisions :	

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte dont l'IBAN est indiqué ci-dessous (24 caractères) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À , le

Signature de l'intéressé

COD. DIR3 E00130201

INSTRUCTIONS

A.- Veuillez présenter les pièces justificatives des taxes ou des sanctions faisant l'objet de la réclamation.

B.- Nous incluons en tant que cause de « Taxes non échues » les cas d'acquisition d'une taxe induite pour la formalité souhaitée.

C.- L'IBAN (International Bank Account Number ou Numéro de Compte Bancaire International) identifie internationalement et de façon unique un compte émis par un quelconque organisme financier quel que soit le lieu et l'organisme où il soit situé. Chaque compte possède un IBAN unique qui identifie le pays, l'organisme, le bureau et le compte.

(1) La notification à travers l'Adresse Électronique Routière (Dirección Electrónica Vial - DEV) implique que l'intéressé sera notifié uniquement par cette voie, en ayant la possibilité lors de notifications successives de choisir une autre modalité de notification parmi celles disponibles conformément à l'article 59 de la Loi 30/1992 du Régime Juridique et de la Procédure Administrative Commune.

(2) Art 5. Loi 16/1979 du 2 octobre portant sur les taxes de la Direction centrale de la circulation routière :

1.- Causes d'exonération de taxes:

- a) Les membres, y compris le personnel technique et administratif, des missions diplomatiques, des bureaux consulaires et des organisations internationales avec siège ou bureau en Espagne, ainsi que leurs ascendants, descendants et conjoints, qui demandent l'obtention du permis de conduire espagnol selon les conditions établies à l'article 24 du Règlement général des conducteurs, approuvé par le Décret Royal 818/2009 du 8 mai. L'exonération sera également applicable en cas de demande d'autorisations de circulation correspondantes conformément au groupe I de l'article 6 de la présente Loi, dans les cas où l'utilisation de plaques d'immatriculation indiquées à l'annexe XVIII, section I. B. lettre a) du Règlement général des véhicules, approuvé par le Décret Royal 2822/1998 du 23 décembre, soit pertinente.
- b) Les personnes âgées de plus de 70 ans qui demandent une prolongation de la validité du permis ou toute autre autorisation administrative pour conduire dont elles soient les titulaires.
- c) Les personnes qui aient obtenu une autorisation pour changer l'immatriculation d'un véhicule motorisé pour des raisons exclusives de sécurité personnelle, dans les termes légalement prévus.
- d) Les personnes qui demandent des duplicatas des autorisations administratives pour conduire ou circuler dû à un changement de domicile.
- e) Les personnes qui demandent la radiation définitive d'un véhicule après remise dans un établissement agréé pour sa destruction.
- f) Les personnes qui demandent la radiation temporaire du véhicule en cas de vol et l'annulation ultérieure après l'apparition du véhicule.
- g) L'Agence étatique de l'Administration Fiscale et la Trésorerie générale de la Sécurité Sociale d'Espagne, lorsqu'elles demandent des annotations et des annulations de saisies et de scellés dans le registre des véhicules, ainsi que le Consortium de compensation des assurances en cas de demande de données de ce registre.

2.- Causes de bonification de taxes:

Les personnes qui, en raison de leurs aptitudes psychophysiques, soient tenues de demander une prolongation de la validité d'un permis ou d'une autorisation administrative pour conduire dont elles soient titulaires à une fréquence supérieure à celle qui leur reviendrait généralement auront droit à une **bonification de 80 pour 100** du montant de la taxe lorsque la prolongation ait lieu à des périodes égales ou inférieures à un an. La bonification sera réduite de 20 points de pourcentage à chaque année supplémentaire. La totalité du montant de la taxe sera réglée à partir des périodes de validité supérieures à quatre ans. Une fois le montant réduit calculé, l'arrondi des montants approuvé à caractère général pour les taxes de la Direction centrale de la circulation routière lui sera appliqué afin d'obtenir le montant exigible.